

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt six mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Aline CABEZA, 1^{ère} adjointe au maire

Date de convocation :	19/05/2014	Présents : Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATTAIS, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Ruben COLLETTE, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN
Date d'affichage :	20/05/2014	Excusés : David DERROUET pouvoir à Nathalie BATARD, Jean-Marc FRESIL pouvoir à Aline CABEZA, Joseph JASMIN pouvoir à Claude BOUTIN, Plamena MAIN, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE
En exercice :	29	Absent : Boualem BENAOUA
Présents :	22	Secrétaire de séance : Germain BATTAIS
Votants :	27	

- 49/14 Convention de formation pour un agent du service culture et vie locale « Le droit des intermittents » avec la société CAGEC pour un montant de 380 € TTC
- 50/14 Convention de formation pour un agent du service culture et vie locale « Les sociétés de gestion collective » avec la société CAGEC pour un montant de 340 € TTC
- 51/14 Convention de formation pour un agent du service culture et vie locale « Les frais professionnels du secteur culturel » avec la société CAGEC pour un montant de 340 € TTC
- 52/14 Convention de formation avec l'auto entreprise SPROGIS sur les parcours personnalisés en direction de l'équipe enseignante du CMA pour un montant de 921,75 € TTC
- 53/14 Marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la crèche multi accueils rue de l'écoute s'il pleut. Lot 2 : aménagements intérieurs, gros œuvre, plâtrerie, menuiseries intérieures, mobilier de cuisine, revêtements souples et durs, peinture avec la Société AGD pour un montant de 268 093,15 € TTC
- 54/14 Marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la crèche multi accueil rue de l'écoute s'il pleut. Lot 3 : lots techniques : plomberie, chauffage, électricité, VMC avec la société SETELEC pour un montant de 131 121,18 € TTC
- 55/14 Marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la crèche multi accueil rue de l'écoute s'il pleut. Lot 4 : aménagements extérieurs : VRD, aménagements et espaces verts, serrurerie, avec la société LUNEMAPA pour un montant de 132 871,97 € TTC
- 56/14 Accompagnement du directeur du CMA par la société IECCC pour un montant de 1215€ TTC
- 57/14 Habilitation électrique B1, B1V, B2, B2V, BC, BR et H0- pour un agent des ateliers municipaux pour un montant de 1008,00€ TTC
- 58/14 Contrat de cession avec l'association l'esprit frappeur le 10/05/14 dans le cadre du carnaval de la ville pour la somme de 1500 € TTC
- 59/14 Marché à procédure adaptée pour la fourniture de matériel informatique avec la société ISI Expert pour un montant de 53 253,75 € TTC.
- 60/14 Formation pour habilitation électrique BS/BE-HO les 12 et 13 mai 2014 avec NV Formation pour un montant de 1500,00 € TTC
- 61/14 Formation pour habilitation électrique BS/BE-HO les 2 et 3 juin 2014 avec NV Formation pour un montant de 1500,00 € TTC
- 62/14 Formation pour habilitation électrique BS/BE-HO les 15 et 16 septembre 2014 avec NV Formation pour un montant de 1500,00 € TTC
- 63/14 Marché à procédure adaptée de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux du Relais Fleury avec la société Architecture Landscape and Urban Planning pour un montant de 48 300,00 € TTC
- 64/14 Avenant au marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre : aménagement des locaux de la crèche multi accueil en RDC du bâtiment : I3F de l'îlot 7 du lotissement des Joncs Marins avec la société Alternatives Architecture pour un montant de 724,72 € HT
- 65/14 Marché à procédure adaptée de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'APPS Langevin avec la société Architecte- A pour un montant de 44 298,00 € TTC
- 66/14 Signature d'un contrat avec Mme Cécile Moulin (diététicienne, nutritionniste) pour une intervention « Comment se nourrir à moindre coût ? » le 26/05/2014 pour les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi pour un montant de 150,00 € TTC
- 67/14 Signature d'un contrat avec Mme Cécile Moulin (diététicienne, nutritionniste) pour une intervention « Savoir déchiffrer les étiquettes alimentaires » le 03/10/2014 pour les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi pour un montant de 150,00 € TTC
- 68/14 Convention avec : SARL ASTERIOS SPECTACLES entre le 20 septembre 2014 et le 24 octobre 2014 pour un montant de 1483,00 € TTC

- 69/14 Signature avec Sono Danse le 31 mai 2014 dans le cadre de l'animation d'un thé dansant pour les retraités pour un montant de 320,00 € TTC
- 70/14 Convention de partenariat avec l'association Animakt le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 8866,00 € TTC
- 71/14 Convention avec ADCVO le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 1500,00 € TTC
- 72/14 Convention avec FIA pour prévenir et lutter contre les discriminations à l'embauche pour le 5 juin 2014 pour un montant de 150 € TTC
- 73/14 Formation civil net RH bilan sociale 385€TTC
- 74/14 Convention prestation entre la ville de Fleury- Mérogis et le Domaine de la Dragonnière dans le cadre du séjour Jeunesse « Séjour fille » pour un montant de 3201,00€ TTC
- 75/14 Marché à procédure adaptée pour l'entretien des terrains de sport de la ville avec la société SOTREN pour un montant de 19089,60 € TTC

38 - Présentation du rapport sur l'utilisation des dotations DSU et FSIDF sur l'exercice 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les deux tableaux relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées.

Pour : 22 voix

Abstentions : 5 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

39 - Demande de remise gracieuse pour les régisseurs dépenses et recettes de la régie jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse des régisseurs recettes et d'avances du service jeunesse.

40 - Déclassement du domaine public de trois espaces viaires situés dans le lotissement des Joncs Marins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE préalablement au déclassement la désaffectation du domaine public des trois espaces viaires cités ci-dessous :

- rue et parkings Jacques Decour correspondant aux parcelles : AE 178, 179, 180 et 181 ;
- 3 places de stationnement situées à l'extrémité de la rue Fernand Léger sur la parcelle AE 190 ;
- Plateforme située sur la parcelle AE 190, dépendance de la voirie en impasse, cadastrée AE 104 et perpendiculaire à la rue Nelson Mandela.

APPROUVE le déclassement de tous ces espaces du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces dossiers.

PRECISE que la concertation déjà engagée avec les habitants de la résidence des Aunettes doit se poursuivre dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs.

PRECISE que la nouvelle rue « Jacques Decour » a pour emprise les parcelles AE 29p, 31p, 32p et 77p qu'elle traverse.

CONFIRME les conditions de la vente des lots 4.1 ; 4.2 et 10 validées par les délibérations antérieures.

Pour : 21 voix (Ahmed NACEH absent au moment du vote)

Contre : 5 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno Hyson, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

41 - Vente d'un terrain AN229P

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de division de la parcelle AN 229.

PRECISE que l'assiette foncière de 20 m² située au cœur du terrain à céder et rattachée à la parcelle AN 229b occupée par Bouygues Telecom, reste propriété communale.

AUTORISE le Maire à vendre un espace d'environ 1 180 m² cadastrée AN 229a au profit de la SCI FLEURYPARC pris sur la parcelle cadastrée AN 229 (5 342m²), rue Ambroise Croizat, au prix de 38€HT/m².

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette vente.

Pour : 23 voix (Ahmed NACEH absent au moment du vote)

Abstentions : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

42 - Demande de subvention au ministère de l'intérieur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la rénovation de l'immeuble au 61 rue de l'Ecoute s'il Pleut (ravalement extérieure et peinture dans les cages d'escaliers)

AUTORISE le Maire à demander et signer la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

Pour : 26 voix (Ruben COLLETTE absent au moment du vote)

Départ de Mme SALTZMANN à 21 H 50

43 - Adoption du nouveau règlement de fonctionnement pour les établissements d'accueils collectifs et familial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

D'ADOPTER le nouveau règlement de fonctionnement des accueils collectifs et familial, joints en annexe

DE DIRE que ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2014

Pour : 25 voix (Ruben COLLETTE absent au moment du vote)

Abstention : 1 voix (Bruno HYSON)

44 - Avenant n°1 au contrat enfance jeunesse 2012 - 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE l'avenant n°1 du contrat enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2013

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

45 - Plafonnement CAF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que la participation varie en fonction des ressources et de la composition familiale correspondant à un taux d'effort :

En ce qui concerne les structures collectives :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0.06%
2 enfants	0.05%
3 enfants	0.04%
4 enfants	0.03%
5 enfants	0.03%
6 enfants	0.03%
7 enfants	0.03%
8 enfants	0.02%
9 enfants	0.02%
10 enfants	0.02%

En ce qui concerne la Crèche Familiale :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial
1 enfant	0.05%
2 enfants	0.04%
3 enfants	0.03%
4 enfants	0.03%
5 enfants	0.03%
6 enfants	0.02%
7 enfants	0.02%
8 enfants	0.02%
9 enfants	0.02%
10 enfants	0.02%

Concernant les ressources à prendre en compte, la collectivité considère l'ensemble des ressources nettes annuelles fiscales perçues hors prestations familiales et aides au logement. Seules les pensions alimentaires versées sont à déduire.

DIT que l'heure est l'unité de référence

DIT que l'accueil d'un enfant handicapé la famille se verra appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel elle aurait dû prétendre,

DIT le seuil « plafond » des ressources à 4811.83 euros tout en précisant que la collectivité poursuivra l'application du taux d'effort au-delà de ce seuil « plafond », pour l'année 2014

FIXE le seuil « plancher » des ressources à 629.13 euros, soit le RSA socle par mois correspondant au montant du RSA socle pour une personne isolée avec un enfant déduction faite du forfait logement, pour l'année 2014

DIT que les tarifs sont revus au 1^{er} janvier

DIT que le tarif horaire hors commune est majoré de 25%

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

46 - Remboursement partiel d'un séjour hiver 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le remboursement à la famille de la somme de 34.77€ par virement sur son compte bancaire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la ville.

47 - Renouvellement de principe des séjours été 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement des séjours Été pour l'année 2014.

AUTORISE le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la ville.

48 - Subvention école

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention aux écoles de la commune et aux collèges selon le tableau suivant pour l'année 2014 :

ETABLISSEMENT	MONTANT EN EUROS
Maternelle Robert Desnos	1 296.00
Maternelle Paul Langevin	2 358.00
Maternelle Joliot Curie	2 088.00
Elémentaire Robert Desnos	660.00
Elémentaire Paul Langevin	4 518.00
Elémentaire Joliot Curie	4 536.00
Collège Paul Eluard	500.00
Collège Jean Zay	500.00
Collège Jean Macé	500.00
Collège Charles Péguy	500.00

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget.

49 - Contrat d'adhésion à l'assurance chômage pour le personnel non titulaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADHERE au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires,

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF et à signer le contrat d'adhésion à compter du 1^{er} juin 2014,

S'ENGAGE à régler le montant de la contribution globale, calculée au taux en vigueur, sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville.

Séance levée à 22 h 20